

Le présent contrat est passé entre les deux parties suivantes :

**Le Producteur**

M.Bertrand ALLAIS, agriculteur  
SCEA Le Rouve

Domaine de Rouvière Plane

83149 BRAS

Tél 04.94.69.97.32

[lerouve@wanadoo.fr](mailto:lerouve@wanadoo.fr)

**Le consomm'acteur**

M.Mme Mlle .....

tél : .....

Mail: .....

**CONTENU DU CONTRAT**

Par le présent contrat, le consomm'acteur s'engage à acheter sur une période de 6 mois une récolte en 6 livraisons pour une somme définie par lui à la signature.

La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les consomm'acteurs associés au sein de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne des Olivades

**ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS**

les distributions auront lieu toutes les dernières semaines du mois aux heures de distribution habituelles.

le consomm'acteur s'engage à venir chercher son panier sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. en cas d'impossibilité, il appartient donc au consomm'acteur de se faire retirer son panier par un tiers.

**TERMES DU CONTRAT**

ce contrat prend fin en Mars 2013

2013

**MODALITES DE PAIEMENT**

le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèque à l'ordre du producteur et daté du jour de l'engagement.

montant acquité **chèque libellé à l'ordre de SCEA Le Rouve**

**Le producteur**

je soussigné, Bertrand ALLAIS, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs

**date et signature**

**le titulaire**

je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP

**date et signature**

**CEREALES ET GRAINES TARIFS 2012 / 2013**

REFERENTS

Jour de distribution \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_

MOIS	BLE FLORENCE AUREORE															SEIGLE						TOTAL
	Grains triés			T65			T80			T110			T150			à germer			farine complète			
	1 kg	5 Kg	25 Kg	1 kg	5 Kg	25 Kg	1 kg	5 Kg	25 Kg	1 kg	5 Kg	25 Kg	1 Kg	5 Kg	25 Kg	1 Kg	5 Kg	25 Kg	1Kg	5 Kg	25 Kg	
Prix	1,3	6	25	1,85	8,5	32	1,85	8,5	32	1,75	8,1	32,0	1,75	8,1	32,0	1,3	6	25	1,6	7,5	32	
DECEMBRE																						
JANVIER																						
FEVRIER																						
MARS																						
AVRIL																						
MAI																						
<b>TOTAL</b>																						

MOIS	BLE DES PHARAONS dit "Kamut"						PETIT EPEAUTRE						POIS CHICHES						LENTILLES VERTES			TOTAL
	à germer			farine complète			grains			farine complète			grains			farine complète			grains			
	1 Kg	5 Kg	25 Kg	1 Kg	5 Kg	25 Kg	1 kg	5 Kg	25 Kg	1 Kg	5 Kg	25 Kg	1 Kg	5 Kg	25 Kg	1 Kg	5 Kg	25 Kg	1 Kg	5 Kg	25 Kg	
Prix	2,4	11,5	47	3,1	14,5	57	5,35	16,00	72,50	3,80	18,50	82,00	2,80	13,00	57,00	3,20	15,00	62,00	3,70	15,50	73,00	
DECEMBRE																						
JANVIER																						
FEVRIER																						
MARS																						
AVRIL																						
MAI																						
<b>TOTAL</b>																						

Toutes les céréales et farines sont contrôlées par ULASE 26270 LORJOL, et issues de l'Agriculture Biologique

**Chèques libellés à l'ordre de la SCEA Le Rouve**